

OUTIL 2 : LES TEMPS EDUCATIFS

« L'école maternelle assure les meilleures relations possibles avec les différents lieux d'accueil et d'éducation au courant de la journée, de la semaine et de l'année ». [...] L'accueil, les récréations, l'accompagnement des moments de repos, de sieste, d'hygiène sont des temps éducatifs à part entière. Ils sont organisés dans cette perspective par les adultes qui en ont la responsabilité et qui donnent des repères sécurisants aux jeunes enfants ».

Contenu

Jeux libre
Fin de travaux en cours
Jeux de société
Remédiation
Langage individualisé
Relation duelle
rituels

Contraintes de fonctionnement et incidences sur l'emploi du temps/durée

- ❖ Présence ou non de l'enseignante (et/ou ATSEM) dans la classe
- ❖ Prendre en compte le temps de rangement
- ❖ **La première heure se prête moins à des activités nécessitant une forte concentration**

Les premières activités de la matinée, après l'accueil sont adaptées pour mobiliser le plus efficacement possible les capacités intellectuelles des enfants.

La récréation est avant tout un temps de rupture qui doit permettre à l'enfant, en fonction de leur âge, de se détendre et de satisfaire leurs besoins de mouvement et de jeu dans un espace aménagé situé en priorité à l'extérieur;

Matin : une récréation de 15 à 30 mn (habillage/déshabillage, déplacement compris), sur un créneau suffisamment éloigné de la fin de matinée.

Après-midi court : pour une durée de classe de 2h ou moins, la récréation n'est pas nécessairement utile.


Après-midi long : une courte récréation en milieu d'après-midi, mise à profit pour organiser l'accueil différé des enfants ayant fait la sieste à la maison.

PROPOSITIONS :

La motricité le matin en PS permet de retarder l'horaire vers 10h/10h30 et d'aménager ainsi une autre plage d'apprentissage avant 11h30.

De ce fait, la récréation MS/GS peut avoir lieu avant entre 9h30/10h et permettre de la même façon, une autre plage d'apprentissage avant 11h30.

=Une récréation est nécessaire après 2 h de travail.



Temps éducatif visant l'autonomie et l'éducation à la propreté (participe à l'apprentissage des gestes élémentaires de l'hygiène corporelle)

- éviter les déplacements du groupe classe

Privilégier un passage en petit groupe ou demi-classe afin de favoriser des activités, en groupe restreint, sous forme de jeu, pour les enfants restant en classe ou à l'extérieur.

- rechercher une optimisation des temps des ATSEM par classe et pour l'école

La collation matinale à l'école **n'est ni systématique ni obligatoire.**

Aucun argument nutritionnel ne justifie la collation matinale de 10 heures qui aboutit à un déséquilibre de l'alimentation et à une modification des rythmes alimentaires des enfants.

Cependant, compte tenu des conditions de vie des enfants et des familles, il peut être envisagé de proposer aux élèves une collation dès leur arrivée à l'école maternelle ou élémentaire et, dans tous les cas, **au minimum deux heures avant le déjeuner.** Ce moment de collation proposera, chaque fois que possible, des dégustations de fruits qui peuvent également intervenir lors du déjeuner ou du goûter.



Ils devront être pesés d'un point de vue **quantitatif** et **qualitatifs**.

Des regroupement pourquoi ?

- ❖ Rythmer la journée
- ❖ Renforcer l'appartenance au groupe classe
- ❖ Constituer des temps de « respiration »

Tendre vers une réduction de ces temps de regroupement collectif :

- ❖ Adapter à l'âge des élèves et faire évoluer au cours de l'année les rituels de la classe, le temps d'accueil et donc les moments d'apprentissage et de regroupement.
- ❖ Réduire les temps de regroupements collectifs et favoriser ceux en petits groupes ou en individuel. Conserver les temps de chants/comptines pour permettre la mémorisation collective.
- ❖ Augmenter le temps d'accueil afin de proposer des ateliers tournants quand l'âge de l'enfant le permet.
- ❖ Favoriser la passation de consignes en petits groupes ou en individuel.

- ❖ La sieste des élèves de 2 à 4 ans prime sur d'autres activités.
- ❖ Il est recommandé de les coucher dès la fin du repas.
- ❖ Une sieste d'une durée de 1h30 à 2h (*La sieste ne doit pas excéder 2 h afin de ne pas perturber le sommeil du soir.*)
- ❖ Souplesse nécessaire : un enfant qui ne dort pas au bout de 20 min doit pouvoir se lever, réveil progressif et échelonné, activités calmes ou temps de repos pour les élèves plus âgés.